

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 septembre 2014

DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION EUROPÉENNE EN MATIÈRE
ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE - (N° 2148)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF34

présenté par
M. Caresche, rapporteur

ARTICLE 14

À l'alinéa 9, supprimer le mot : « délégués ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel, d'harmonisation de la rédaction avec l'alinéa 5.